

=====

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX**  
**(S.M.P.A.S.)**

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 21  
Nombre de Conseillers en exercice : 21  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15

Le neuf décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni au centre rural d'animation de la Commune de Piegros la Clastre, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 2 décembre

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 21

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS :** Jean-Philippe ROCHE (pouvoir pour Julie MEURANT), Gilles MAGNON, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN, Philippe RIBIERE, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Jean-Michel DEFFAISSE

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS :** Denis BENOIT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Fabien SYLVAIN

---

**Objet : Tarifs eau et assainissement pour l'année 2025 en vigueur au 1er janvier 2025**  
**N°2024-12-09-02**

Pour faire suite au conseil syndical du 19 Novembre dernier, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il conviendrait de voter de nouveaux tarifs pour les services eau et assainissement pour l'année 2025 et 2026, dans le cadre de l'adhésion des communes de d'Aubenasson, Chastel-Arnaud, La Chaudière, Espenel, Eygluy-Escoulin, Saint Sauveur en Diois et Suze à compter de cette même date.

Un lissage sur le tarif est proposé à l'assemblée afin que l'augmentation (pour une mise à niveau des tarifs) ne soit pas trop brutale pour les abonnés de certaines communes.

Monsieur le Président présente le tableau synthétique suivant :

Communes	AEP - Abonnement			Eaux Usées SMPAS - Abonnement		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Aubenasson	10	35	65			
Chastel Arnaud				0	20	39
La Chaudière				0	20	39
St Sauveur en Dois				7	20	39

Communes	AEP - Part Variable			Eaux Usées SMPAS - Part Variable		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Aubenasson	0,45	1,20 à 1,80	1,40 à 2,00			
Chastel Arnaud				1	0,69	0,69
La Chaudière				0	0,4	0,69
St Sauveur en Diois				0,1	0,4	0,69

L'impact tarifaire, tous tarifs confondus, a été étudié. Une information en conseil syndical a été faite en séance du 23 septembre et du 19 novembre dernier.  
Ces scénarii ont également été travaillés et discutés en bureau.

Le conseil syndical à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- DECIDE les tarifs selon le tableau en annexe, et ce à partir du 1er janvier 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,

Mirabel et Blacons, le 10/12/2024

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le 10/12/2024

et publication le : .....

Le Président

Le Président, Gilles MAGNON

